

COMMUNE DE DOIZIEUX**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****MERCREDI 6 DECEMBRE 2023 A 18 h 30**

Le SIX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS, à dix-huit heures trente minutes, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 24 novembre 2023, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, PONCET, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, CORDERO, CHARRIN, GRUFFAZ, BOUVERESSE, CLERJON.

Excusés : M. ALBERT (pouvoir à RIVOLLIER), PLANTIER (pouvoir à BOUVERESSE).

Soit TREIZE membres présents, QUINZE votants sur QUINZE en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Monique BERARDO.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 octobre 2023
- Commerce multiservices – Approbation de divers avenants sur différents lots
- Forêt – Programme coupe de bois Année 2024
- Département de la Loire – Demande subvention enveloppe de solidarité Année 2024
- Tarif location Terrains Agricoles – Année 2023
- Autorisation de signature à Mr le Maire pour les baux commerciaux et les logements locatifs
- Délibération instituant l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires
- Desserte forestière du massif de Peumey et Janorey – Approbation Avenant n°2
- Adhésion Association des Communes Forestières de la Loire
- Crèche Les Mini Pouces – Subvention exceptionnelle
- BMX St Paul vallée du Gier – Subvention exceptionnelle
- Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2023 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°3 – Charpente – couverture – zinguerie – Avenant n° 3 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°4 – Etanchéité – Avenant n° 3 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°5 – Menuiseries Extérieures – Avenant n° 1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°6 – Métallerie – Avenant n° 1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°7 – Menuiseries Intérieures – Avenant n° 1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 06-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°8 – Carrelage Faïence – Avenant n° 2 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 07-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°9 – Plâtrerie Peinture – Avenant n° 1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 08-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°10 – Electricité courants forts – courants faibles – Avenant n° 1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 09-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°11 – CVC Plomberie – Avenant n° 2 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 10-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Commerce Multiservices – Lot n°12 – Equipements et matériels de cuisine – Avenant n° 2 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 11-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Commerce Multiservices – Maîtrise d'œuvre – Avenant n° 2 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 12-12-2023 examinée le 06/12/2023 – ONF – Programme de coupe en forêt communale – Année 2024 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 13-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Enveloppe de solidarité – Demande de subvention – Année 2024 – Priorité 1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 14-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Enveloppe de solidarité – Demande de subvention – Année 2024 – Priorité 2 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 15-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Tarif location des terrains agricoles – Année 2023 – Mr CLERJON ne prend pas part aux débats et aux votes de cette décision - Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 16-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Autorisation de signature du bail commercial et du logement locatif – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 17-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Attribution des heures supplémentaires ou complémentaires au personnel communal – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 18-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Desserte forestière du massif de Peumey et du Janorey – Approbation Avenant n°2 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 19-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Adhésion Association des Communes Forestières de la Loire – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 20-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Crèche Les Mini Pouces – Subvention exceptionnelle – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 21-12-2023 examinée le 06/12/2023 – BMX St Paul Vallée du Gier – Subvention exceptionnelle – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 22-12-2023 examinée le 06/12/2023 – Engagement, liquidation et mandatement des dépenses en investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent) – Approuvée à l'unanimité.

Commerce Multiservices

Vu la fin des travaux, il est nécessaire de faire un bilan des plus et moins-value par lot, à savoir :

Numéro du lot	Nom entreprise	Montant du Marché HT	Montant Avenant HT	Montant final du Marché HT
Lot n°3 – Charpente – Couverture – Zinguerie Avenant n°3	Ets Chavas	42 194.45 €	- 673.24 €	41 521.21 €
Lot n°4 – Etanchéité Avenant n°3	Ets Super	15 015.50 €	- 610 €	14 405.50 €
Lot n°5 – Menuiseries Extérieures Avenant n°1	Ets SATCO	31 121 €	+ 1340 €	32 461 €
Lot n°6 – Métallerie Avenant n°1	Ets Vervas Métal	63 411 €	+ 3 140.50 €	66 551.50 €
Lot n°7 – Menuiseries Intérieures Avenant n°1	Ets Menuiserie BERNE	8 076 €	+ 1 021 €	9 097 €
Lot n°8 – Carrelage – Faïence Avenant n°2	Ets Lumia Carrelages	37 351.55 €	- 1 570 €	35 781.55 €
Lot n°9 – Plâtrerie – Peinture Avenant n°1	Ets Pepier Charrel	48 363.85 €	- 2 356.52 €	46 007.33 €
Lot n°10 Electricité courants forts – courants faibles Avenant n°1	Ets Poughon Charvolin	18 450 €	+ 928.61 €	19 378.61 €
Lot n°11 – CVC – Plomberie Avenant n°2	Ets Arthaud Electricité	51 085 €	+ 1 762.30 €	52 847.30 €
Lot n°12 – Equipements et matériels de cuisine Avenant n°2	Ets Froid Equipement Service	66 371.20 €	+ 1 257.20 €	67 628.40 €
Maîtrise d'œuvre Avenant n°2	Architecte Sophie Costa	55 426.58 €	+ 3 234.09 €	58 660.67 €

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve tous les avenants des différents lots du marché du commerce multiservices.

ONF – Programme de coupe en forêt communale – Année 2024

Monsieur le Maire donne lecture du programme de coupe proposé par l'ONF pour l'année 2024, à savoir, les parcelles 22 b et 23b (vente avec mise en concurrence (sur pied))

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve, le programme de coupe proposé par l'ONF.

Enveloppe de solidarité – Demande de subvention – Année 2024 – Priorité 1

Comme chaque année, la commune peut déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe du fonds de solidarité. Pour l'année 2024, Monsieur le Maire propose de demander une aide financière pour les travaux de réaménagement de chemins ruraux qui sont à la charge de la commune, à savoir, le reprofilage du chemin rural, Montée de la Pichelière, pour limiter les inondations ainsi que la reprise du fond de forme de ce chemin. Le montant de ces travaux s'élève à 14 166.90 € HT subventionné à 50 %

Le conseil municipal approuve ces travaux et sollicite une aide financière.

Enveloppe de solidarité – Demande de subvention – Année 2024 – Priorité 2

Un deuxième dossier d'aide financière au titre du fonds de solidarité – Année 2024 – peut être déposé. Monsieur le Maire propose de demander une aide financière pour les travaux de réfection du mur de soutènement Rue de la Tour qui s'est effondré. Ces travaux s'élèvent à 9 436.44 € HT subventionnés à 50 %.

Le conseil municipal, approuve ces travaux et sollicite une subvention au titre du fonds de solidarité Année 2024 – priorité 2.

Tarif location des terrains agricoles – Année 2023

Mr CLERJON ne prend pas part aux débats et aux votes de cette décision

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer pour voter le tarif de la location des terrains agricoles. L'indice de référence applicable aux baux ruraux pour l'année 2023 fait apparaître une augmentation de 5.63 %.

Le conseil municipal approuve cette hausse applicable aux montants de la location des terrains agricoles.

Autorisation de signature du bail commercial et du logement locatif

Vu la fin des travaux du commerce multiservices et du logement, il est nécessaire de délibérer pour autoriser Mr le Maire à signer le bail commercial et le bail locatif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer les baux qui seront établis avec le ou les preneurs.

Attribution des heures supplémentaires ou complémentaires au personnel communal

A la demande de la Trésorerie, il est nécessaire de délibérer pour autoriser Mr le Maire à instaurer et régler des heures supplémentaires ou complémentaires au personnel communal.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'instauration et le règlement des heures complémentaires ou supplémentaires au personnel communal, pour toutes catégories et cadres d'emplois.

Desserte forestière du massif de Peumey et du Janorey – Approbation Avenant n°2

Des travaux complémentaires sont nécessaires et n'étaient pas prévus au marché initial avec l'entreprise Montagnier. Ces derniers s'élèvent à 7 200 € HT soit 8 640 € TTC, ce qui porte le marché de la piste forestière Peumey – Janorey à 114 592.90 € HT soit 137 511.48 € TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ces travaux complémentaires et autorise Mr le Maire à signer l'avenant n°2 avec l'entreprise Montagnier.

Adhésion Association des Communes Forestières de la Loire

Monsieur le Maire présente l'Association des Communes Forestières et son réseau. Il fait état des actions et du rôle tenu par celle-ci tant au niveau départemental que national pour la bonne défense des intérêts de la propriété forestière communale et de la promotion du développement des territoires ruraux pour la forêt.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion à l'Association des Communes Forestières de la Loire

Crèche Les Mini Pouces – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe que la crèche Les Mini Pouces, gérée par l'AFR, cofinancée par les communes de Doizieux et La Terrasse sur Dorlay et la CAF de la Loire dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, a dû faire face à des dépenses importantes suite à l'audit de la PMI. Ces dépenses sont subventionnées à 80 % par la CAF, mais il y a un reste à charge d'un montant de 6 238.54 €. Il est proposé que la commune de Doizieux attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 900 € afin d'aider au financement de jeux, de petits équipements pédagogiques ainsi que de 6 lits.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de la subvention exceptionnelle d'un montant de 1900 € sur le budget communal 2023.

BMX St Paul Vallée du Gier – Subvention exceptionnelle

Mr le Maire donne lecture d'un courrier du Club BMX St Paul Vallée du Gier, ce dernier nous informe qu'il y a 7 pilotes de la commune de Doizieux dont certains sont très bien placés dans leur catégorie. De plus de nombreux aménagements ont été réalisés afin de doubler la surface d'entraînement. Une subvention est demandée à la commune pour aider au financement des travaux. Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € au club BMX St Paul Vallée du Gier. Dit que cette subvention sera inscrite au budget communal 2024.

Engagement, liquidation et mandatement des dépenses en investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

Monsieur le Maire propose de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2024, à savoir 25 % du montant des crédits engagés sur l'année 2023.

Le conseil municipal décide que la limite de 512 670.88 € correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2024.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe que la commune a été retenue pour le festival des 7 collines qui aura lieu le 7 juillet 2024 avec un spectacle en plein air vers le parking à l'entrée du village, ceci dans le cadre des 50 ans du Parc du Pilat.
- Monsieur le Maire fixe une réunion de la commission animation le jeudi 14 décembre à 18h30 en mairie.
- Monsieur le Maire informe que la cérémonie des vœux 2024 aura lieu le vendredi 12 janvier à 19 h à la salle polyvalente
- Monsieur le Maire va programmer une réunion d'adjoints afin de faire le point suite aux entretiens professionnels du personnel communal.
- Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion avec Saint Etienne Métropole de la commission déchets. A partir de 2025, date du nouveau marché, des changements sont à prévoir sur la collecte.
- Monsieur le Maire informe qu'une réunion d'élus et de techniciens est programmée en mairie par rapport à la mise à disposition gratuite de composteurs par Saint Etienne Métropole aux habitants possédant un morceau de terrain. Une information sera diffusée en début d'année.
- Un élu informe que les travaux du commerce multiservices sont terminés, et qu'une formation de 2 heures sera programmée mi-janvier par l'entreprise Froid Equipement Service sur le matériel de cuisine.
- Un élu informe que les travaux autour du barrage sont terminés et que la réception des jeux extérieurs a été effectuée par le bureau de contrôle. Cet espace est donc ouvert au public.
- Un élu informe qu'il est nécessaire de rechercher des sponsors pour le bulletin municipal annuel qui va paraître courant janvier 2024.
- Un élu fait le compte rendu des travaux de la route forestière de Peumey et Janorey. Les travaux sont à l'arrêt pour l'hiver, ils recommenceront au printemps
- Un élu demande si l'achat d'un véhicule léger peut être envisagé pour faciliter le travail des agents techniques lors de débroussaillage et lors de déplacement sur le territoire de la commune.
- Une élue apporte des remarques de citoyens lors du dernier déneigement, le nécessaire sera fait lors du prochain déneigement.
- Une élue demande l'avancée du dossier des caméras. Mr le Maire informe que nous avons pris du retard, mais que ce dossier va être relancé en début d'année.
- Une élue informe qu'une réunion est programmée le mardi 12 décembre en mairie afin de prendre une décision sur la continuité du dépôt de pain.
- Une élue informe que 3 jeunes de la Comédie de Saint Etienne seront présents sur les communes de Doizieux et Pélussin afin de s'imprégner de la vie des villageois. Une restitution de cette résidence dans les 2 villages sera réalisée dans un spectacle qui sera joué à Pélussin.
- Une élue informe qu'il y a un nouveau boulanger sur la commune de La Terrasse sur Dorlay.

- Une élue demande où en sont les travaux prévus sur l'église de Saint-Just. Nous sommes toujours en attente des réponses des demandes de subventions.
- Une élue informe que plusieurs manifestations seront organisées sur la commune le weekend du 8 décembre au profit du téléthon.
- Une élue demande si les habitants de Doizieux sont prioritaires pour la prise de rendez-vous auprès des praticiens de la maison de santé de Saint Paul en Jarez. La convention va être relue afin d'apporter une réponse.

La séance est levée à 20 h 45.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT,



La secrétaire de séance,
Monique BERARDO,



Publié le : 24 janvier 2024
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire